

L'alcool est une source de malheur

En mars 1905, il y a maintenant un an passé, la Société d'économie sociale de Montréal donnait à l'Université Laval une très importante séance.

Là, devant l'élite de notre société canadienne, M. le juge L. W. Sicotte, très connu pour ses qualités philanthropiques, fit sur l'alcoolisme et ses excès une conférence vraiment remarquable.

Nous avons sous les yeux un journal du temps qui publie en grande partie les considérations, si cruellement éloquentes, que M. le juge développa devant ses auditeurs.

Après un exposé très net de la question, si souvent débattue aux origines de notre colonie entre les évêques et les gouverneurs, de la traite de l'eau de vie avec les sauvages, M. Sicotte en venait à conclure assez naturellement que cette fameuse "traite" nous a valu un triste héritage.

"En développant le goût et le besoin de l'eau-de-vie" parmi les naturels du pays, nos ancêtres — expliquait-il — traitants, coureurs des bois et autres, nos ancêtres s'habituaient à en faire un usage souvent immodéré.

"Triste héritage!" proclamait solennellement le digne magistrat, avec d'ailleurs une irrécusable compétence.

"Témoin journalier de tout ce qui se passe devant nos cours criminelles depuis grand nombre d'années, je puis vous dire que l'alcool crée les mêmes désordres, les mêmes crimes, les mêmes offenses que celles constatées par l'auteur, que j'ai cités. En effet, quelle est la cause de presque tous les vols si ce n'est le besoin de se procurer la hardiesse nécessaire pour s'introduire dans une maison ou dans un magasin, qui n'est pas sa propriété, et ainsi, de se procurer l'argent nécessaire pour satisfaire sa funeste passion. Ce n'est pas tant pour s'acheter du pain, ou pour soutenir sa famille, que l'on dérobe, mais bien plutôt pour avoir de quoi étancher sa soif inextinguible. L'histoire du pain volé est de la légende.

"Supprimez l'alcool et le crime disparaîtra. En voulez-vous un exemple ?

"Trois individus commettent un vol avec effraction. Deux d'entr'eux plaident coupables et le troisième non coupable. Au procès de ce dernier, l'un des deux premiers est appelé par le représentant de la Couronne à donner son témoignage. Ce témoignage est accablant pour son complice et l'avocat de ce dernier dans un mouvement véhément, lui dit: "Mais vous êtes donc un voleur?" "Oui", répondit-il "quand je suis sous l'influence de la boisson, je suis un voleur, mais lorsque je suis sobre, je suis honnête homme".

"Cet aveu d'un criminel peut s'appliquer à presque tous. Honnêtes gens, quand ils sont sobres, voient quand ils sont en état d'ivresse.

"La surexcitation alcoolique est aussi la cause des actes de violence. Les assauts de toutes sortes, les rixes, les batailles et les meurtres sont presque toujours attribuables à cette néfaste influence.

"Depuis 1882 cinquante-quatre cas de meurtre ont été entendus devant la cour Criminelle de ce district. En en déduisant cinq où les prévenus étaient accusés d'avoir tué leur enfant nouveau-né, deux pour cause d'insanité, dont l'un causé par l'abus de l'alcool, le reste est attribuable à la même cause. Parmi les derniers je puis citer les causes de Demers, Laplaine, Hogue qui sont encore fraîches à votre mémoire.

"Il est certainement regrettable de voir tant de victimes dans la classe ouvrière, ou plutôt pour parler plus ouvertement dans les classes inférieures de la société. Mais que dire des classes dirigeantes?

"Que d'hommes des mieux doués, de talents brillants, donnant les plus belles espérances, qui auraient pu rendre les plus grands services au pays, ont été moissonnés à la fleur de l'âge par cette terrible plaie. S'il vous arrive de mettre la main sur une ancienne liste des membres du barreau, par exemple, avec quelle mélancolie et quelle tristesse ne la parcourrez-vous pas, en constatant le nombre des disparus, météores qui n'ont lui dans notre firmament que l'espace d'un instant. Et que d'autres enlevés au moment où ils étaient parvenus à l'âge d'être utiles."

* * *

Qu'on le remarque bien, l'homme qui parlait ainsi des conséquences qu'engendre l'abus de l'alcool était, par sa position même, parfaitement en état de parler au nom de l'expérience. M. le juge Sicotte, en effet, comme d'ailleurs il le disait lui-même, était et est encore témoin, chaque jour, de ce qui se passe devant nos cours criminelles, et cela, depuis un grand nombre d'années!

Nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs de l'Album des opinions d'évêques; nous aimons à présenter aussi à leur attention les réflexions de nos magistrats et de nos penseurs les plus marquants. On comprend du reste que sur ces questions vitales pour une nation et pour une race les économistes chrétiens ne peuvent penser autrement que les gardiens-nés de la morale, les évêques et les prêtres.

Que si l'on nous reproche de tourner un peu au sermon, dans notre croisade de la tempérance, nous serons en droit de dire que nous n'en sommes qu'à demi responsables!

Quant à vous, lecteurs de l'Album, tâchez de ne pas faire comme au sermon. Ne dormez pas. Lisez plutôt attentivement ces développements que — dans l'occasion que j'ai dite — M. le juge Sicotte donnait à la suite de ce que nous avons déjà vu.

"L'alcool, voilà l'ennemi qui affecte notre nation dans ses parties les plus vives!"

"Voilà l'ennemi, ne le cherchez pas ailleurs. Ennemi d'autant plus dangereux que c'est un flatteur, que nous l'introduisons sans appréhension dans nos demeures, que nous lui fournissons toutes les occasions de faire le mal. Il est installé au milieu de nous sur nos tables dans toutes nos réunions sociales et familiales. Il préside à la naissance de nos enfants, il trône à nos noces et on le verse à flots à la veillée de nos morts.

"On laisse établir des restaurants où l'on débite ce poison avec une inconscience et une facilité incroyables. On ne se préoccupe pas même des qualifications de ceux qui demandent à faire ce commerce".

"On ne pense pas assez aux larmes qu'il a fait subir, aux ruines et aux désastres dont il a été la cause".

"De même que l'eau de vie a décimé les premiers habitants de cette terre du Canada, de même elle est en train de décimer la nation canadienne.

"Autrefois les cabaretiers suivaient les sauvages afin de s'emparer de leurs pelleteries et même de leurs hardes. Aujourd'hui le marchand de vin dépouille l'ouvrier de sa paye de la semaine et lui enlève, à lui et à ses enfants, les choses les plus nécessaires à la vie. Le sauvage sous l'action de l'eau de feu était en proie à des actes de frénésie épouvantables. Le blanc devient une brute dangereuse. Il y a quelques années un procès pour meurtre se déroulait devant la Cour Criminelle de ce district. Un homme dans les environs de cette ville avait été tué dans une partie de plaisir, une espèce de pique-nique. Plusieurs témoins furent examinés, une quinzaine au moins, et pas un d'entre eux ne fut capable de relater comment l'affaire s'était passée. Ils n'avaient, ni les uns ni les autres, souvenance de leurs actes, ni de ceux de leurs compagnons. Ce qui attira cette remarque de la part du juge président, que l'on croirait plutôt qu'une pareille scène avait eu lieu chez des cannibales que parmi des hommes civilisés. Les sauvages faisaient bouillir leurs enfants, les nôtres les laissent mourir de faim."

* * *

Admettons que la parole de ce juge est bien un peu dure. Mais qu'elle ne soit pas méritée par les quinze témoins de la susdite scène, c'est une autre affaire!

L'opinion d'un médecin

Il y a longtemps déjà que nous avons là, sous la main, un remarquable article de l'un des plus connus et des plus distingués médecins de Montréal. Nous voulons au moins analyser cet article, pour l'instruction de nos lecteurs.

Nous respecterons l'incognito du savant praticien; mais il nous permettra, si jamais ces lignes tombent sous ses yeux, de lui dire merci. Bien souvent le prêtre et le médecin se rencontrent au chevet du même malade. Ils ont profit toujours, l'un et l'autre, à se concerter et à se bien entendre. Si la médecine a ses droits; la morale a aussi les siens. Et s'il est vrai que l'âme n'est parfaitement saine que dans un corps sain; il est tout aussi vrai, sinon plus, que le corps n'est heureusement sain que s'il est mu et vivifié par une âme saine.

* * *

Avec raison, notre médecin affirme de l'alcool qu'il est un bien et qu'il est un mal:

Il m'a trop fait de bien, pour en dire du mal.

Il m'a trop fait de mal, pour en dire du bien...

"L'alcool, écrit-il, est partout, autour des berceaux et autour des cercueils. Tour à tour, il conserve la santé et la détruit, il développe la maladie ou la guérit...; c'est un remède et c'est un poison!"

"Il prévient l'épuisement des forces et il consume toutes les énergies! C'est une "eau de jouvence" et c'est une "eau de feu".

"Enfin il appauvrit les familles et mène à la misère souvent; mais aussi il enrichit l'Etat..."

* * *

De telle sorte que, c'est la conclusion du docteur, il faut surtout songer à réglementer le mieux possible l'usage de l'alcool et à prévenir les abus. En pratique il semble en effet que la prohibition totale

provoque des abus criants, tout comme "la licence" inconsidérément accordée à tous.

Pour ce sujet, aussi bien que pour une infinité d'autres, il faut trouver un juste milieu: "in medio stat virtus!"

"L'Angleterre semble avoir pris un moyen terme — qui est la marque de son esprit pratique".

"Elle confie, explique le docteur, le contrôle des boissons à certaines corporations soumises à des règlements qui tentent à empêcher les excès dont est coutumière la liberté individuelle".

Il y a là assurément un sujet de réflexion pour les hommes qui pensent, pour ceux surtout que la confiance de leurs compatriotes appelle à l'honneur de les représenter aux assemblées législatives de la Province ou de la Puissance.

* * *

"L'ivrognerie, en effet, n'est pas le lot du grand nombre. Dieu merci, écrit toujours le médecin que nous citons; ici, comme partout ailleurs, le nombre des alcoolisés constitue une minorité..."

"C'est dans cette minorité plus ou moins affolée qu'il faut pénétrer. Et, si nous observons et analysons, unité par unité, nous arrivons à des classifications irrécusables, à des groupements nombreux et curieux".

"L'hérédité fait ses victimes, la contagion de l'exemple fait ses victimes, la maladie fait ses victimes, la maladie, sous toutes ses formes..."

"Mais le grand nombre des victimes, il s'explique par la qualité de l'alcool que nous buvons".

"De nos jours l'alcool est falsifié, empoisonné! C'est l'un des funestes présents de la chimie moderne".

"Ce que nous entendons par alcoolisme est une maladie moderne, en effet, résultat des alcools mo-

dernes. Quand il n'y avait que de l'alcool de vin, — soit de l'alcool pur — il y a un peu plus d'un demi-siècle — l'alcoolisme n'existait pas. Il existait des cas d'ivresse, mais pas d'alcoolisme".

"Le phyloxera pénétra dans les riches vignobles de France; la récolte du raisin vint à manquer, et alors on se mit à la recherche des alcools nouveaux et on en a fabriqué de toute pièce; ils sont connus sous le nom d'alcools industriels, ce qui veut dire qu'ils ne semblent pas être destinés à la consommation".

"D'après les expériences faites, le degré toxique de l'alcool pur ne saurait être comparé à celui de ces alcools industriels".

"Or ce sont les alcools industriels qui entrent dans la composition des diverses boissons que l'on offre au consommateur, aux pauvres surtout".

Et le savant médecin conclut avec sagesse en demandant que l'une des réformes, dans le mouvement antialcoolique dont s'honorent actuellement notre ville et notre province, consiste précisément à "assurer le plus possible la pureté des boissons!"

"Soyons convaincus, écrit-il en terminant, que nous avons affaire le plus souvent à des malades. Traitions les comme des malades, par le remède moral, par le remède physique".

Ce n'est pas tout pour l'ivrogne ou pour l'alcoolique avéré de dire dans un bon moment: "Je ne boirai plus". Il faut encore qu'il prenne les moyens pratiques d'échapper aux tentations brûlantes de l'alcool.

Or l'un des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour aider les citoyens malades d'alcoolisme, c'est non seulement de réglementer la vente des spiritueux, mais aussi de contrôler leur fabrication. Cela ce serait de la haute politique.